

AVIS PUBLIC

APPEL DEVANT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'UNE DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné que la décision CD20 002 rendue le 20 février 2020 par le comité d'étude des demandes de permis de démolition à l'égard de l'immeuble situé au **4352, rue De Brébeuf** a été porté en appel devant le conseil d'arrondissement dans les délais requis conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19).

Que le conseil d'arrondissement entendra et statuera sur cet appel à sa séance ordinaire du **6 juillet 2020 à 19 h, retransmise en webdiffusion,**

PRENEZ AVIS qu'en raison de la crise sanitaire du coronavirus, l'arrêté ministériel n° 2020-033 nous autorise à faire les adaptations nécessaires et permettre la tenue d'une consultation écrite qui se déroulera du **10 juin au 25 juin 2020**, et que toute personne intéressée peut soumettre par écrit ses commentaires au plus tard le **25 juin 2020**, à même le formulaire sur le site Internet de l'arrondissement:

<https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juin>

ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 juin pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que la documentation afférente à ce projet de démolition est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 juin 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx